



COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Section lois du jeu

PROCES-VERBAL N° 2

Le 14 mai 2022

Téléconférence

Nombre de membres :

En exercice : 4

Présents : 4 Bruno COLIBERT, Jacky LEGRAIN, Joël LE PROVOST, Jean-Jacques TOPSENT

RESERVE TECHNIQUE N°2

MATCH : AS BERD'HUIS F.2 / LA FERTE MACE 3.

DATE : 8 mai 2022.

COMPETITION : Challenge Michel Portier.

OBJET : Réserve d'après match déposée par le capitaine de l'As Berd'huis dans le bandeau réserve technique

Score final : 1 à 5

INTITULE DE LA RESERVE :

« Réserve technique d'après match sur les joueurs POTTIER Malvin n° 2545115017 et RICHARD Mathis n° 254554649 ayant effectué plus de 10 matches en équipe supérieure ».

La Section :

Pris connaissance des pièces figurant au dossier :

Le Mail de confirmation des réserves du club de l'As Berd'huis,

La feuille de match informatisée,

Attendus :

Après étude des pièces versées au dossier,

- ❖ Attendu que la commission observe que le recours déposé ne constitue pas une réserve technique,

DECISION :

Par ces motifs,

La section « lois du jeu » décide de transmettre le dossier à la commission sportive du district pour suite à donner.

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans le délai de 2 jours à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux.

Le président,

Bruno COLIBERT



Le secrétaire de séance

Joël LE PROVOST

